



MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Concernant le projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble patrimonial no 5-23
Aux personnes intéressées par le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire du 11 avril 2023, le Conseil de la municipalité de La Bostonnais donnait avis de motion et adoptait un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles.
2. Une assemblée publique de consultation concernant ce projet de règlement aura lieu le 8 août 2023, à 18h30, au sous-sol de l'église de la Bostonnais, située au 7 rue de l'Église. L'objet de cette assemblée est de faire la présentation du projet de règlement et de recevoir les commentaires des citoyens désirant s'exprimer sur le sujet.
3. Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à La Bostonnais, ce 12^{ième} jour de juillet de l'an deux mille vingt-trois

Natalie Jalbert

Directrice générale